Compte rendu du Conseil d'UFR - Séance du 6 mai 2010

Présents : A. Brahic, J. Browaeys, S. Charnoz, S. Chaty, M. Cazayous Y. Charon, P. David, A. Derode, J. P. Gazeau, F. O. Lacaisse, A. Boucaud

Procurations : S. Hénon,

Invités permanents : A. Asnacios, C. de Hosson, Y. Giraud-Heraud, C. Hubert, A. Sacuto

Invités : M. Badoual

Président de séance : A. Sacuto

1) **Classement des demandes de postes 2011.**

En préambule, Alain Sacuto a rappelé les recommandations qu'il avait données au conseil scientifique pour établir le classement des demandes de postes, à savoir :

- Les profils doivent être suffisamment larges pour favoriser un grand nombre de candidatures
- En ce qui concerne les postes de professeur, la parité doit être respectée entre les demandes de postes émanant de la commission des sages (recrutements internes) et celles relevant de la procédure standard.
- L'UFR de physique doit autant que possible afficher son esprit d'ouverture et promouvoir une recherche interdisciplinaire.

Le classement du conseil scientifique a été présenté par Mathilde Badoual.

Le classement adopté par le CUFR est le même que celui du CS et est le suivant:

En ce qui concerne les demandes de postes de PR : 6 postes de Professeur classés sur les 6 supports vacants de l'UFR de physique.

1. LPNHE: Physique expérimentale des particules
2. AIM: Exploration spatiale et multi-échelles de l'univers
3. Poste ouvert à la fois sur le LPA et MPQ : optique, transport des nanostructures
4. LIED: Modélisation statistique des systèmes complexes
5. APC: Physique théorique des astro-particules et de la cosmologie
6. MSC: mécanique de la cellule vivante

En ce qui concerne les demandes de postes de MCF : 4 postes de Maîtres de Conférences classés sur les 4 supports vacants

1. MPQ: Expérimentateur: "–conception, réalisation et caractérisation de dispositifs optoélectroniques pour le moyen infrarouge

2. APC: Traitements des données

3. MSC: Physique et application médicale

4. LDAR: Physique/Didactique de la Physique

Postes de MCF classés sous la barre:
5. AIM: La voie lactée à haute énergie
6. LESIA: Instrumentation VLT et EELT, haute résolution angulaire,
7. APC: Ondes gravitationnelles avec interféromètre VIRGO

Précisions concernant le poste ouvert sur les laboratoires du LPA et de MPQ. L'intitulé du poste permet de couvrir un plus large spectre des thématiques scientifiques développées à la fois au LPA et à MPQ. Le candidat retenu pourra soit être intégré dans une équipe du LPA soit dans une équipe de MPQ. Le candidat aura pour mission de renforcer les liens entre les thématiques de recherche commune du LPA et de MPQ et être moteur de par son implication dans le développement du Master DQN de Paris 7.

Le vote a été le suivant :

4 membres du CUFR n'ont pas pris part au vote

5 Pour, 2 Contre, 1 Abstention

2. Mise en place d'une nouvelle commission de suivi et d'avancement des carrières des EC, (CSAC).

Le CUFR a adopté la création d'une nouvelle commission qui se substituera à la commission des sages et qui aura la double mission :

- d'évaluer le passage de grade des enseignants-chercheurs

- d'identifier les MCF auxquels l'UFR souhaite pouvoir offrir l'opportunité de candidater à un poste de professeur.

Les missions, la constitution et les méthodes de travail de cette commission sont explicitées en Annexe.

Le vote a été le suivant :

10 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

Les membres de la CSAC acceptés par le CUFR sur proposition du CS et du CENS sont :

Nano quantique :	D. Schmaus, Y. Garreau (côté CENS)
	P. Lafarge, C. Sirtori (côté CS)
Les 2 infinis :	P. Schwemling, M. Fulchignoni (côté CENS)
	S. Corbel, S.Mei (côté CS)
Macro-Vivant :	N.Pottier, P. Galatola (côté CENS)

F.Gallet, E.Rolley (côté CS)

Le vote a été : 9 pour 1 Contre 1 Abstention

Le CUFR demande expressément aux CS et CENS de désigner quelques membres supplémentaires, le bon fonctionnement d'une telle commission nécessitant une réserve de suppléants.

3. La titularisation des moniteurs

Le conseil d'UFR a donné un avis favorable à la titularisation des moniteurs.

Le vote a été le suivant : 10 pour 2 Abstentions